



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique économique

Question écrite n° 76668

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la mise en œuvre des investissements au titre du plan Juncker. Ce plan devrait, grâce à un effet de levier provenant du déblocage de 21 milliards d'euros de fonds publics à l'échelle européenne se traduire par un montant total d'investissement publics et privés de 315 milliards d'euros. Désireux de « reconstruire une histoire positive de l'Europe », le Gouvernement français milite en faveur de l'affectation d'une partie des moyens envisagée en faveur du capital risque et s'est engagé à fournir 8 milliards d'euros pour ce plan, 5 milliards provenant de la Caisse des dépôts et 3 milliards provenant de la Banque publique d'investissement. Elle lui demande, dans cette perspective de lui préciser la source précise de ces sommes, leur ventilation dans le bilan de la Caisse des dépôts et de la BPI, et leur articulation avec les projets déjà soutenus ou financés par la Caisse des dépôts et la BPI.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76668

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2102

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)